

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 JUILLET 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
07/4/19
DOSSIER N°7561**

**EPLFPA D'AHUN : EXAMEN DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Etaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurence CHEVREUX à Marie-Christine BUNLON
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Valéry MARTIN à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : EPLFPA D'AHUN : EXAMEN DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la convention du 15 octobre 2010 relative au fonctionnement du Master Pro et de la Licence Professionnelle implantés à l'EPLEFPA d'AHUN ;
VU le rapport CD2026-07/4/19 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

Décide :

- de dénoncer la convention de partenariat établie entre le Conseil départemental de la Creuse et l'EPLEFPA d'Ahun signée le 15 octobre 2010 ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET